



La CGT Finances publiques de Haute-Garonne

à

**M. le directeur du Centre de crise et de soutien du
Ministère des affaires étrangères**

37, quai d'Orsay
75700 Paris SP 07

Objet : demande de protection par la France de la « Global Sumud Flotilla »

Le 25 septembre 2025

Monsieur le directeur

Nous vous écrivons afin de solliciter l'intervention et le soutien de la France pour garantir la protection des bateaux de la « Global Sumud Flotilla », actuellement en route vers Gaza, à bord desquels se trouvent des citoyennes et citoyens français.

Ces navires participent à une mission strictement pacifique et humanitaire, fondée sur le respect du droit international, et en particulier :

- le droit de la mer, qui garantit la liberté de navigation en haute mer (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Montego Bay, 1982) ;
- le droit international humanitaire, qui interdit toute mesure collective portant atteinte aux civils (Quatrième Convention de Genève, 1949) ;
- la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies, qui reconnaissent le droit des peuples à vivre libres et dans la dignité.

Nous souhaitons vous rappeler des faits graves déjà établis :

- dans la nuit du 8 au 9 septembre 2025, le bateau principal de la flottille, le Family Boat (Familia Madeira), a été frappé dans les eaux tunisiennes par ce qui est rapporté comme un objet incendiaire lâché depuis un drone, provoquant un incendie sur la partie supérieure du navire. Aucun blessé n'a été signalé.
- le 10 septembre, un second bateau, Alma, battant pavillon britannique, a subi une attaque similaire dans les mêmes eaux, causant des dommages au pont supérieur, sans faire de blessés.
- dans la nuit du 23 au 24 septembre, plusieurs navires de la Flottille, alors qu'ils se trouvaient dans les eaux internationales, ont été la cible d'une attaque coordonnée par drone, provoquant plusieurs explosions à bord et mettant directement en danger la vie des civils présents.
- dans le même temps, le ministre israélien de la Sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir, a publiquement qualifié les participant·e·s de la flottille de "terroristes", affirmant qu'ils devaient être poursuivis et emprisonnés en conséquence.

Ces déclarations, ajoutées aux attaques contre les navires, témoignent d'une volonté claire de mettre en danger les équipages, y compris les ressortissants français, et de criminaliser une action citoyenne, pacifique et humanitaire.

En vertu des engagements internationaux de la France et de l'obligation de l'État d'assurer la protection de ses ressortissants à l'étranger, nous vous demandons d'agir :

- pour rappeler solennellement le caractère pacifique, humanitaire et légitime de cette initiative citoyenne ;
- pour exiger une enquête indépendante sur les attaques contre les navires ;
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les équipages, dont des citoyens Français, bénéficient d'une protection effective face aux menaces et attaques dont ils sont la cible.

La France, patrie des droits humains, se doit d'honorer son rôle et de faire entendre, par votre voix, une position ferme et juste en faveur de la liberté de navigation, du respect du droit international et de la protection des vies humaines.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre haute considération.

Pour la section CGT Finances publiques de Haute-Garonne,

Les secrétaires,

Signé : Julie Fauvel et Rachel Tisné Brison